

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 2533

présenté par  
M. Acquaviva

-----

**ARTICLE 12 SEPTIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article est une nouvelle attaque aux principes de la loi « littoral » qui prend une tournure acerbe dans les territoires à forte pression touristique, comme la Corse et le littoral méditerranéen par exemple.

Cette loi est un garde-fou contre les atteintes à l'environnement qu'il faut absolument préserver.

C'est pourquoi, afin de prévenir les éventuelles dérives qui pourraient avoir lieu à cause des dérogations prévues à cet article, il est nécessaire de le supprimer purement et simplement.